

Communiqué de presse

Montrouge, le 31 octobre 2025

Capital: notification du niveau de l'exigence additionnelle au titre du Pilier 2

Le Groupe Crédit Agricole et Crédit Agricole S.A. ont été notifiés par la Banque Centrale Européenne (BCE) des exigences de capital au titre du Pilier 2 (P2R) applicables à partir du 1^{er} janvier 2026, soit des exigences inchangées, tant pour le Groupe Crédit Agricole à 1,80% que pour Crédit Agricole S.A. à 1,65%.

Le Groupe Crédit Agricole devra ainsi respecter un ratio CET1 d'au moins 10,4% à compter du 1^{er} janvier 2026, incluant les exigences au titre du Pilier 1 et du Pilier 2, complétées de l'exigence globale de coussins de fonds propres en vigueur (coussin de conservation de 2,5%, coussin applicable aux établissements d'importance systémique mondiale (*G-SIB*) de 1,5% à partir du 1^{er} janvier 2026, coussin contra-cyclique estimé à 0,78% et coussin pour le risque systémique estimé à 0,11%).

Crédit Agricole S.A. devra respecter à compter du 1^{er} janvier 2026 un ratio CET1 d'au moins 8,8%, incluant les exigences au titre du Pilier 1 et du Pilier 2, complétées de l'exigence globale de coussins de fonds propres en vigueur (coussin de conservation de 2,5%, coussin contracyclique estimé à 0,68% et coussin pour le risque systémique estimé à 0,18%).

Le Groupe Crédit Agricole présentait un ratio CET1 phasé de 17,6% au 30 septembre 2025. Le Groupe Crédit Agricole dispose ainsi du meilleur niveau de solvabilité parmi les banques systémiques européennes.

Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central du Groupe Crédit Agricole, bénéficie pleinement du mécanisme interne de solidarité légal ainsi que de la flexibilité de circulation du capital au sein du Groupe Crédit Agricole. Son ratio CET1 phasé s'élevait à 11,7% au 30 septembre 2025.

Contacts presse Crédit Agricole S.A.

Alexandre Barat : 06 19 73 60 28 – <u>alexandre.barat@credit-agricole-sa.fr</u> Olivier Tassain : 06 75 90 26 66 – olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr

Tous nos communiqués de presse sur : www.credit-agricole.com